

Agriculture biologique : mise en place d'une enveloppe complémentaire de 60 millions d'euros.

Jean-René Cazeneuve communique



Agriculture biologique : mise en place d'une enveloppe complémentaire de 60 millions d'euros.

Jean-René Cazeneuve salue la décision prise par le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire de renforcer le plan de soutien à l'agriculture biologique par la mise en place d'une enveloppe complémentaire de 60 millions d'euros. Son objectif est d'apporter un soutien aux exploitations en agriculture biologique frappées par la crise actuelle de consommation de produits biologiques et ayant subi des pertes économiques importantes.

Cet engagement supplémentaire vient compléter le fonds d'urgence de 10 millions d'euros qui apportait une aide immédiate aux exploitations en agriculture biologique les plus en difficulté.

Cette aide, dont le guichet est ouvert par FranceAgriMer à compter du 16 août et jusqu'au 20 septembre s'adresse à toutes les exploitations certifiées en agriculture biologique ou en conversion.

« Notre département est le premier producteur en agriculture biologique du pays. Nos exploitants sont donc particulièrement impactés par cette crise des denrées bio. Comme il s'y était engagé, le Gouvernement soutient les agriculteurs en agriculture biologique qui sont en difficulté. Je me réjouis que le ministre ai entendu les demandes de la filière que j'avais relayées. Je sais que l'Etat va poursuivre son travail en s'engageant notamment, par la commande publique auprès de ces filières, à atteindre d'ici la fin de l'année les objectifs d'Egalim dans les services de restauration de l'État. »

Jean-René CAZENEUVE